

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**S.M.A.P.E.
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 13 MAI 2024**

Délibération n°2024.05.09

DECISION MODIFICATIVE N°1 2024

Le TREIZE MAI de L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09h30, les membres du **COMITE SYNDICAL** se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 7 mai 2024

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membre en exercice : 12

Nombre présents : 9

Nombre de pouvoir : 1

Nombre d'excusés : 2

MEMBRES PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : Séverine CHEMINADE, Valérie DUBOIS, Jean-Jacques FOURNIE, Yannick PERONNET, Patrick ROUX,

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : Stéphanie GARCIA, Thibaut SIMONIN, François NEBOUT, Hélène GINGAST

POUVOIRS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : Hassane ZIAT à Jean-Jacques FOURNIE,

EXCUSES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : Patrick BOURGOIN

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : Fatna ZIAD

SUPPLEANTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : Gérard DEZIER est remplacé par Séverine CHEMINADE, Mathieu LABROUSSE est remplacé par Patrick ROUX

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : Célia HELION est remplacée par Hélène GINGAST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240513-2024_05_09s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024

Affichage : 24/05/2024

COMITE SYNDICAL DU SMAPE DU 13 MAI 2024**DELIBERATION
N°2024.05.09**Rapporteur : Jean-Jacques FOURNIE**DECISION MODIFICATIVE N°1 2024**

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n° 1.

Celle-ci permet la prise en compte d'un transfert de crédits entre les chapitres 23 et 21 de la section d'investissement pour 25 000 € afin d'acter comptablement le fait que ces immobilisations corporelles seront réalisées cette année et payées en une seule fois.

Il s'agit du chauffage et du relampage du bâtiment utilisé par le Centre Départemental de Tennis et du remplacement des vasques de la salle de bain de la maison Bernard.

La proposition est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
21	21351	R	BATIMENT PUBLIC	25 000,00 €	
			Total chapitre 21	25 000,00 €	- €
23	2313	R	CONSTRUCTION	-25 000,00 €	
			Total chapitre 23	-25 000,00 €	0,00 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €	0,00 €

Pour rappel, le budget 2024 du SMAPE est de 1 418 000 €, dont 930 700 € en section de fonctionnement et 488 000 € en section d'investissement.

Je vous propose :

D'APPROUVER la présente décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240513-2024_05_09s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024

Affichage : 24/05/2024